Réf. Farde e-Assemblées : 2689594

TRADUCTION

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Accord de partenariat.- Formations d'enseignants et l'enseignement obligatoire.

Le Conseil communal,

Vu les dispositions relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur dans la Communauté flamande et les compétences attribuées aux établissements d'enseignement supérieur ;

Vu les missions d'intérêt public confiées à la Ville de Bruxelles en matière de soutien, de coopération et de développement d'initiatives communes dans le domaine de l'enseignement ;

Vu la convention de coopération conclue entre la Haute École Erasmushogeschool Brussel (EHB) et la Vrije Universiteit Brussel (VUB), dans le but d'organiser une coopération institutionnelle ;

Vu l'addendum à la convention de partenariat « Formation des enseignants et enseignement obligatoire », spécifiquement lié à la coopération avec la Ville de Bruxelles, qui complète ou modifie certaines dispositions initiales de la convention ;

Considérant que ledit accord et l'addendum fixent les objectifs stratégiques, les modalités de coopération, les engagements mutuels et les mécanismes d'évaluation et de suivi afin de garantir le bon déroulement du partenariat ;

Considérant que ce partenariat s'inscrit dans la volonté de renforcer la coopération académique entre les établissements d'enseignement supérieur, d'améliorer la qualité des formations proposées et de favoriser le développement de projets communs.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DÉCIDE :

Article unique : les dispositions de la convention de coopération entre l'Erasmushogeschool Brussel (EHB) et la Vrije Universiteit Brussel (VUB), ainsi que l'addendum joint à l'accord de partenariat « Formation des enseignants et enseignement obligatoire » sont adoptées.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

addendum FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)